

Sous-préfecture de BEZIERS
Bureau des Politiques Publiques

Béziers, le 26 MAI 2014

Affaire suivie par :
Audrey VERDU
Mail : audrey.verdu@herault.gouv.fr
Tél. : 04 67 36 70 60

COMPTE RENDU DE REUNION

OBJET : Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) relative à l'Ecopôle de la Vallasse

LIEU : Sous-préfecture de Béziers

DATE : 14 mai 2014

PRESIDENT: Monsieur le Sous-préfet de Béziers

PARTICIPANTS : Liste ci-jointe

PJ : 2

M. le Sous-préfet de Béziers accueille les membres de la commission et présente l'ordre du jour de la réunion dont l'objet est la présentation du planning de réalisation de l'Ecopôle de la Vallasse par les sociétés Valorsys près des Oliviers et Biométhanisation près des Oliviers.

En préalable, M. Bruno SOURD (société Villers-services) explique que le calendrier initial n'a pas été tenu du fait de la crise économique. Les banques demandant une mobilisation élevée des fonds propres, la société a donc décidé de changer de stratégie et cherché des interlocuteurs et partenaires similaires susceptibles d'apporter un financement. Cette phase, achevée aujourd'hui, permet de présenter aux membres de la CLIS les travaux qui vont démarrer prochainement. Ainsi, le groupe indépendant COVED, QUADRAN et les collectivités territoriales rejoignent la gestion de l'Ecopôle. Il tient à préciser que les sociétés Biométha et Valorsys sont juridiquement séparées mais règlementairement interdépendantes, et qu'il n'y aura pas de disparition de l'une ou de l'autre. M. SOURD confirme que Villers services ne disparaît pas du paysage et reste responsable de Biométha aux côtés de Quadran.

1 – Présentation du groupe QUADRAN (partie Biométha)

M. Laurent VERGNET (société Méthanergy, groupe Quadran) présente, à l'aide du diaporama joint en annexe, le groupe Quadran qui est constitué de plusieurs filières (éolien, solaire, hydro et biogaz/biomasse) dont l'objectif est la production d'énergie verte continue. Méthanergy est une filiale biomasse/biogaz du groupe Quadran. Le projet de l'Écopôle de la Vallasse est mené en partenariat avec Centuria Villers Environnement, expertise industrielle dans le traitement des déchets.

Le principe général de l'unité de méthanisation des déchets ménagers est la séparation de la part fermentescible des déchets par tri – extrusion. La pulpe concentrée de matière fermentescible sera valorisée organiquement et énergétiquement. La matière sèche résultant du processus de valorisation de Biométha sera transférée à Valorsys. Le système est clos pour éviter les émanations d'odeur.

2 – Présentation de la société COVED (partie Valorsys)

M. Christophe PINARDEAU (société COVED) présente, à l'aide du diaporama joint en annexe, la société COVED.

M. Baptiste DAUMIN, responsable du suivi des travaux (société COVED) présente les différentes phases des travaux de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) et du centre de tri en annonçant le calendrier des travaux.

Le démarrage des travaux de l'ISDND aura lieu la 2ème quinzaine de Juin 2014, celui du centre de tri la 1ère quinzaine d'Août 2014 pour une mise en service des deux entités en Mars 2015.

Au vu du calendrier, M. le sous-préfet propose que la prochaine réunion se tienne en Avril 2015 sous le format de la Commission de Suivi de Site qui est actuellement en cours de renouvellement.

M. SOURD explique que certains travaux commencés en Juin 2014 pour la partie Valorsys, concerneront Biométha, qui elle commencera ces travaux au courant du 1^{er} trimestre 2015. Une première mise en service est prévue pour le 1^{er} trimestre 2015, l'intégralité du site devant être livrée pour la fin 2016.

M. LAROSE (Montblanc A Venir) souhaite que soit clarifié le rôle des collectivités locales, mais également la question du réaménagement de la voirie qui est un préalable pour l'accès à la partie Valorsys. Il souhaite également obtenir des éléments pour rassurer les inquiétudes des différents acteurs (associations, population) qui vont se remobiliser avec le démarrage du chantier. En effet, la technique employée de la pulpe liquide traitée en milieu fermé avait entraîné une réaction d'inquiétude de la population.

M. VEDRINE (SICTOM de Pézenas) répond au nom de M. VOGEL-SINGER président du SICTOM, absent, qui a souhaité la mise en œuvre d'une politique partenariale de maîtrise des déchets pour répondre aux objectifs du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux actuellement en cours de révision. C'est dans ce but que la Société d'Economie Mixte de Production Énergétique Renouvelable (SEMPER) a été constituée. Le SICTOM a provisionné les moyens financiers et techniques car il souhaite être partenaire des projets d'équipements via la SEMPER. Il ajoute qu'un comité consultatif de développement durable a été créé.

M. le sous-préfet rappelle qu'il s'agit d'un projet ambitieux et complexe impliquant la participation des collectivités dans le portage du dossier.

Concernant la partie routière, M. CABANEL (Conseil Général 34) explique qu'à ce jour les négociations ne sont pas achevées et que rien ne pourra être fait avant la fin 2016.

M. le sous-préfet demande qu'un calendrier de réalisation soit établi.

M. SOURD répond qu'effectivement la procédure est longue, mais qu'il y aura une totale transparence sur le calendrier de réalisation. Il précise que la montée en charge sera progressive sur 2,3 à 5 ans.

M. PEPIN-BONET (maire de Bessan) fait part de l'avis défavorable de son conseil municipal à l'unanimité concernant l'aspect routier de la RD28 et souhaite connaître les différents scénarios envisagés. M. SOURD indique qu'une convention technique et financière le lie avec le Conseil Général pour les travaux sur le RD28 et prévoit un accès côté Béziers. M. CABANEL ajoute qu'il est effectivement étudié un accès côté Bessan mais qu'à ce jour rien n'a été décidé, et qu'ils seront associés avant la prise de décision.

Concernant l'échéancier prévisionnel, M. VEDRINE indique que fin Novembre-début Décembre 2014, les équipements communs (accueil, pesage, surveillance, eau potable, incendie) seront prêts.

M. CLAVIJO (comité biterrois du MNLE) constate que sur l'ensemble du projet de l'Ecopôle, le projet n'a pas beaucoup évolué, toutefois il souhaiterait être informé des modifications mineures qui pourraient être apportées au dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

Il déplore que le SICTOM ouvre les concertations si tard alors que tout a été décidé.

M. CLAVIJO interpelle le SICTOM en mettant en avant la nécessité d'une collecte séparée des ordures fermentescibles. Les déchets fermentescibles dits aussi putrescibles ou organiques constituent en poids environ la moitié de la poubelle ménagère.

Les putrescibles, très humides, souvent gras et toujours bourrés de microbes parfois pathogènes, humidifient, graissent, souillent et contaminent toute la poubelle, compromettant la valorisation des autres déchets. Ainsi papier et carton ne sont plus recyclables s'ils sont rendus gras et donc imperméables ou s'ils sont humidifiés et moisissés par des restes de repas. D'autre part la fermentation des matières organiques génère des jus acides qui attaquent et altèrent de nombreux autres déchets.

De leur côté les déchets minéraux contiennent la plupart des toxiques ménagers (métaux lourds, pesticides, etc) et sont donc capables de polluer les fermentescibles qui donneront alors un compost toxique inutilisable.

En somme, une poubelle ménagère est un réacteur chimique dans lequel organiques et minéraux se polluent mutuellement, ce qui compromet en aval toutes les filières de traitement des déchets. Cette pollution mutuelle est irréversible. Aucun tri mécanobiologique, aucune presse extrudeuse ne peuvent réparer ce mal une fois qu'il est commis.

Pour les putrescibles il faut donc une poubelle spécifique et une collecte séparée. C'est la condition première pour un bon traitement et des organiques et des minéraux, notamment pour méthaniser et composter.

M. VEDRINE répond sur la concertation en rappelant que la SEMPER met en place un comité consultatif de développement durable en vue d'intégrer les associations. La SEM venant tout juste d'être créée il y a 2 mois, aucun travail partenarial n'a pu être entamé à ce jour.

Concernant les modifications du dossier, M. MILLIET (DREAL UT 34) répond que seule une modification mineure (géométrie du centre de stockage) a été réalisée. Il n'y a pas eu d'autres modifications.

Concernant la collecte séparée des ordures fermentescibles, M. SOURD répond qu'il a rencontré les collectivités territoriales pour les inviter à la mise en place d'une collecte sélective.

M. NOUGUIER (maire de Montblanc) rappelle que le projet relève de l'intérêt général et a été autorisé par arrêté de M. le Préfet de l'Hérault. Il sera vigilant dans la conduite de ce dossier. En ce qui concerne la RD28, il demande que la partie en S de la commune de Roussergues soit étudiée.

M. le sous-préfet conclut la réunion en faisant la synthèse des différents points évoqués. La commission de suivi de sites se réunira au mois d'avril 2015 avec une mise en service de l'unité prévue pour la fin de l'année 2016. Il demande que soit élaboré un calendrier de réalisation de travaux routiers. Il rappelle que les équipements communs sont réalisés par le SICTOM. Il précise que les associations participeront au comité consultatif de développement durable de la SEMPER. Il note enfin la volonté du SICTOM de poursuivre et d'améliorer le tri sélectif.

Il remercie l'ensemble des participants de leur présence.

Le Sous-Préfet de Béziers



Nicolas de MAISTRE